

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Adoption de l'ordre du jour

2.1 L'ordre du jour provisoire (CCAMLR-XXII/1), qui a été distribué avant la réunion, est adopté sans modification (annexe 3).

2.2 Le président renvoie la question 3 de l'ordre du jour au Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) et les questions 5 et 8 au Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC). Les rapports du SCAF et du SCIC font respectivement l'objet des annexes 4 et 5.

Rapport du président

2.3 Le président fait le compte rendu des activités de la période d'intersession. Il informe la réunion qu'il n'y a pas eu de nouveaux membres de la CCAMLR cette année. Il constate que la Commission n'a pas connu les problèmes budgétaires de ces dernières années.

2.4 Deux groupes de travail du Comité scientifique, leurs sous-groupes et ateliers se sont réunis pendant la période d'intersession; la question 4 de l'ordre du jour traite de ces réunions.

2.5 Pendant la saison 2002/03, 27 contrôleurs ont été nommés dans le cadre du Système de contrôle de la CCAMLR par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. En 2002/03, des contrôleurs de la CCAMLR, tous nommés par le Royaume-Uni, ont présenté huit rapports.

2.6 Conformément au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, les navires menant des opérations de pêche à la légine ont tous embarqué des observateurs. En tout, 54 campagnes de pêche au poisson se sont déroulées avec des observateurs internationaux (37 à bord de palangriers et 17 à bord de chalutiers) et sept observateurs nationaux/internationaux ont embarqué sur des chalutiers à krill.

2.7 Pendant la saison 2002/03, les membres de la CCAMLR ont participé activement à 12 pêcheries de la zone de la Convention. Les navires menant des opérations de pêche aux termes des mesures de conservation en vigueur en 2002/03 avaient déclaré, au 30 septembre 2003, un total de 110 333 tonnes de krill, 15 931 tonnes de légine et 4 498 tonnes de poisson des glaces, ainsi que d'autres espèces faisant partie des captures accessoires.

2.8 Le Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC) est opérationnel depuis plus de quatre ans. Outre les membres de la CCAMLR, il compte maintenant la participation de cinq parties non contractantes à la CCAMLR : la République populaire de Chine, l'Indonésie, Maurice, les Seychelles et Singapour. Au 30 septembre 2003, le secrétariat avait reçu et traité plus de 20 000 certificats de capture (à savoir, certificats de débarquement, d'exportation et de réexportation).

2.9 Cette année, la Commission et le Comité scientifique ont été représentés par des observateurs à plusieurs réunions internationales (sections 13 et 14; section 9 de SC-CAMLR-XXII).